

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
CONVENTION FONCIERE**

**POUILLY – Rue Nationale – Équipements et Habitat – F
F09FC70D027**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la demande formulée par la commune de Pouilly souhaitant l'intervention de l'EPFL pour s'assurer la maîtrise de l'ensemble immobilier sis rue Nationale en vue de la création d'équipements publics structurants et de logements adaptés aux besoins constatés,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec Metz Métropole et la commune de Pouilly annexée à la présente délibération, portant acquisition puis rétrocession des biens susvisés d'une superficie d'environ 01 ha 10 a ; le montant prévisionnel de l'opération est de 500 000 € HT,
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec Metz Métropole et la commune de Pouilly la convention foncière annexée à la présente délibération.
- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de ladite convention.

VU ET APPROUVE

Le 30 AVR. 2019

Le Préfet de Région,
Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur Général pour les Affaires
Régionales et Européennes


Blaise GOURTAY

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER